



**Contact :**

Le service de la Régie Eau et Assainissement est à votre écoute :  
0 800 340 334 (aux heures ouvrées et interventions d'urgence)  
[contact-regie-eau@epernay-agglo.fr](mailto:contact-regie-eau@epernay-agglo.fr)

**Depuis le 1er janvier, l'Agglo a repris la gestion de l'Eau potable en régie publique avec avec la création du service "Régie Eau et Assainissement". Pour permettre l'accueil du public, deux bureaux de proximité ont été ouverts à Epernay et Blancs-Coteaux (Vertus). Ils sont animés par 2 hôtesses d'accueil dont le rôle est de renseigner les usagers en répondant à toutes leurs demandes d'information. De nombreux usagers ont souhaité en savoir plus concernant la facturation et les différents modes de paiement.**

**Pourquoi ai-je reçu une facture 2 mois après celle de Véolia ?**

Le contrat de Délégation de Service Public avec Véolia est terminé depuis le 31 décembre 2021. Une facture de solde a donc été établie et adressée par leur service courant janvier. Le service de la Régie de l'Agglo - qui gérait déjà auparavant la gestion de l'Eau sur le secteur sud - a donc intégré les nouvelles communes du secteur nord à ce planning en lissant la facturation sur l'année. L'objectif est ainsi d'éviter aux hôtesses d'accueil, une charge de travail beaucoup trop importante sur une seule période. L'utilisateur sera désormais destinataire d'une seule facture par an.

**Quand vais-je recevoir ma facture ?**

Cette année est un peu spéciale avec la reprise en régie des 15 000 abonnés supplémentaires. Un planning de facturation a été établi comme suit :

Secteur Nord :

Epernay : **mi-mars et mi-avril**  
Burgny-Vaudancourt, Cuis, Pierry, Moussy, Magenta, Mardeuil et Cumières : **mi-mai**  
Chouilly, Oiry, Plivot, Les Istres-et-Bury, Flavigny, Avize et Cramant : **mi-juin**

#### Secteur Sud :

Ecury-le-Repos, Givry-les-Loisy, Pierre-Morains, Trécon, Etréchy, Loisy-en-Brie, Gionges, Chaltrait, Voipreux, Villers-aux-Bois, Soulières, Clamanges, Vélye, Germinon, Mancy, Oger, Le Mesnil-sur-Oger et Vertus : **mi-septembre**

Val-des-Marais, Villeseneux, Chaintrix, Vouzy, Pocancy, Rouffy, Saint Mard-les-Rouffy, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Bergères-les-Vertus, Vert-Toulon, Grauves, Moslins, Morangis, Chavot-Courcourt, Monthelon, Athis et Vinay : **mi-octobre**

#### **Comment puis-je payer la facture que je viens de recevoir ?**

Si vous avez opté pour le prélèvement en 1 ou 3 fois, il s'effectuera automatiquement. Les dates de prélèvement seront indiquées sur le coupon de votre facture 2022. D'autres modes de paiement sont également possibles : chèque, carte bancaire, virement, TIPI (paiement internet) et espèces.

#### **J'ai opté pour la mensualisation et pourtant je dois payer la facture qui vient d'arriver.**

##### **Pourquoi ?**

Si vous avez opté pour la mensualisation, celle-ci sera effective après votre 1ère facture. En effet, le calcul de la mensualisation se fait sur la base d'une facturation et ne peut donc pas être pris en compte pour la 1ère facture. La mensualisation se fera donc sur 9 mois pour le paiement d'avance de votre facture d'eau 2023.

---

**Source URL:** <https://www.epernay-agglo.fr/article/nouvelle-plateforme-de-e-commerce-acheter-local-en-ligne-et-de-chez-soi>